



27 novembre 2019

Mise à disposition d'un fonds de cautionnement en faveur des encaveurs

Alors que l'économie viti-vinicole se trouve dans une situation préoccupante, le Département de l'économie et de la formation (DEF) a décidé de pérenniser l'enveloppe de cautionnement mise en place après le gel en 2017 auprès du Centre de cautionnement et de financement SA (CCF SA). Cette enveloppe est destinée à soutenir les entreprises d'encavage par l'émission de garanties étatiques facilitant l'obtention de crédits bancaires.

En étroite collaboration avec l'Interprofession de la vigne et du vin du Valais, le Département de l'économie et de la formation, par son Service de l'agriculture et son Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation, et le Centre de cautionnement et de financement SA mettent en œuvre un soutien financier destiné aux entreprises d'encavage. Reprenant une solution déjà appliquée dans le contexte du gel exceptionnel de 2017, ce soutien revêt la forme d'une enveloppe de cautionnement de dix millions de francs, ayant pour but de faciliter l'obtention de crédits bancaires. Cette solution s'appuie sur des fonds déjà gérés par le CCF. Ne requérant pas de démarche législative, elle pourra être mise en œuvre immédiatement.

Afin de permettre une évaluation du volume des demandes potentielles, en vue notamment d'une utilisation équitable et efficace des fonds à disposition, un premier délai au 30 janvier prochain est fixé pour le dépôt de demandes de la part des encaveurs intéressés. Le CCF analysera les demandes sur la base des éléments financiers usuels (comptes, budgets et flux financiers, informations commerciales essentielles) appréciés au regard des critères applicables aux aides financières, soit en particulier la capacité à honorer les engagements passés et futurs (tenue des charges).

Les soutiens seront accordés afin de faciliter la mise en place de solutions assurant la pérennité des entreprises requérantes. Il leur appartient de définir et mettre en place de telles solutions, avec leurs partenaires financiers habituels. Si les demandes éligibles dépassent le montant disponible, une répartition sera opérée en fonction de critères fondés sur l'équité et l'efficacité. Une check-list des éléments à joindre aux demandes est disponible sur le site internet du CCF (www.ccf-valais.ch).

Cette action vise à donner un signal positif des instances publiques en direction des professionnels d'une branche importante de l'économie cantonale faisant face à une situation difficile. Elle constitue également une invitation aux partenaires financiers de ces entreprises à maintenir et à renforcer leur soutien à cette même branche.

Le soutien apporté s'ajoute à la démarche déjà entreprise auprès de la Confédération par le canton avec les autres cantons romands concernés et visant à la mise sur pied d'une grande action de promotion en faveur des vins suisses dans notre pays.



Personnes de contact

Christophe Darbellay, chef du Département de l'économie et de la formation, 027 606 40 05

Gérard Hertli, directeur adjoint du Centre de cautionnement et de financement SA, 027 327 35 50